

**Réunion du Comité Local d'Information et de Concertation  
(Commission de suivi de site)**

**Etablissement HÜTTENES ALBERTUS à Pont Sainte-Maxence**

**5 juillet 2012 – Sous-Préfecture de Senlis**

**Participants :**

**Président du CLIC :** Sandy JACQUOT, secrétaire générale adjointe de la sous-préfecture de Senlis

**Collège administration**

Sous-préfecture de Senlis : Catherine BOUVET, Mélanie MARUITTE  
DREAL Picardie : Séverine DENIS, Christophe EMIEL, Patricia PERRETTE  
DDT de l'Oise : Martine LEBRASSEUR, Isabelle MODESTE, Carine RUDELLE,  
SDIS 60 : Commandant Serge LALOUETTE, Lieutenant PICARD  
SIDPC : Alexis BROHARD

**Collège « Collectivités locales »**

Monsieur Robert LAHAYE, Maire-adjoint de Verneuil-en-Halatte, membre de la communauté de communes du Pays d'Oise et d'Halatte  
Monsieur Jacques PERRAS, Maire-adjoint de la commune de Brenouille, vice-président de la communauté de communes du Pays d'Oise et d'Halatte  
Monsieur GASTON – Maire-adjoint de la commune de Pont Sainte Maxence

**Collège « exploitant »**

Monsieur Jean DOULIEZ, société HÜTTENES ALBERTUS  
Madame Françoise ANTOINE (Représentante salariés)

**Collège « riverains »**

Monsieur Guy HENNEQUIN – ADREPPE (Association de Défense de l'Environnement)  
Monsieur Jean-Philippe PINEAU – Regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise (ROSO)

Excusé : M. ROME (Conseil Général)

---

Le dernier CLIC s'est déroulé le 15 décembre 2011.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Actualités réglementaires : présentation des comités de suivi de site
2. Présentation du bilan annuel de la société Hüttenes Albertus France
3. Actions de l'inspection des installations classées
4. Questions diverses.

*Les présentations sont disponibles sur le site Internet de la DREAL Picardie :*

*<http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr> > Prévention des risques industriels > SEVESO et risques technologiques > CLIC*

---

**1- Actualité réglementaire : présentation des comités de suivi de site**

Une modification récente du code de l'environnement a introduit le remplacement des CLIC par des CSS, « Commission de suivi de site ». Le fonctionnement des CSS et l'impact sur le fonctionnement des CLIC actuels sont présentés.

Quelques précisions sont apportées sur la présentation (voir pièce-jointe) :

- Le préfet ou le sous-préfet assure la présidence de ces comités. Ca pourrait aussi être une autre personne volontaire, qui serait élue lors de la première réunion de CLIC mais cette situation ne s'est jamais présentée.
- Le bureau a essentiellement un rôle formel en amont pour la préparation des réunions de CSS (validation de l'ordre du jour). Cet ordre du jour est toujours le même sachant que le seul point obligatoire est la présentation par l'exploitant de son bilan annuel. Ce n'est pas le bureau qui prend les décisions mais bien l'ensemble de la CSS.
- Si un membre demande l'inscription d'un point à l'ordre du jour, cela sera soumis au bureau.
- Il peut y avoir un nombre très variable de personnes suivant les collèges mais à la fin le préfet doit prévoir un mode de calcul pour que chaque collège ait le même poids au sein de la décision.
- Comme le CLIC, la CSS devra émettre un avis sur le projet de PPRT, en amont de l'approbation.
- Le CLIC doit normalement traiter uniquement de la problématique liée aux risques mais dans les faits, différents sujets peuvent être abordés (risques chroniques, nuisances).
- Une circulaire ministérielle à paraître prochainement viendra préciser la mise en place des CSS.

Concernant le cas particulier de la société Huttenes Albertus, étant donné que des CSS peuvent être étendues à des sites soumis à simple autorisation, la question a été posée d'étendre la CSS à toute la zone industrielle de Pont-Brenouille. La création d'une CSS pour un site soumis à autorisation peut être rendue nécessaire pour un site qui pose régulièrement problème et qui ne serait pas réglé par une simple réunion publique (par exemple lors de l'autorisation d'un nouveau site non souhaité par les riverains). Toute personne pourra néanmoins faire la demande d'extension de la CSS et l'administration décidera, après passage en CODERST. Une autre solution pourrait consister à créer un SPPPI (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles). La question est pertinente mais prématurée.

Les élus précisent que la zone de Pont-Brenouille dépend de deux arrondissements différents : Senlis et Clermont. Il faudrait ainsi définir de quel arrondissement dépendrait une CSS étendue sur cette zone.

Il est proposé que le CLIC de la société Huttenes Albertus perdure dans son fonctionnement normal jusqu'au prochain renouvellement en 2014 ou à l'occasion d'une modification. L'assemblée n'a pas émis d'opposition.

## **2- Présentation du bilan annuel de la société Huttenes Albertus**

M. DOULIEZ rappelle que le site est un site de production et que la partie logistique se situe 500 mètres plus loin, sur la zone industrielle. Les « stockages transferts » concernent ainsi les transferts de produits finis.

Quelques précisions sont apportées sur la présentation (voir pièce-jointe) :

- S'agissant de la maîtrise des procédés : dès qu'une anomalie se produit, une fiche est créée avec une demande d'action corrective ou préventive. Les actions structurelles propres aux services d'exploitation sont abordées en réunions de service afin de ne pas « polluer » les réunions QHSE.
- Concernant le POI : le nouveau document a été envoyé aux destinataires en recommandé avec accusé de réception. La mallette POI a été revue et n'intègre plus que les éléments transportables à acheminer au point de regroupement. Les exercices POI réalisés ont mis en évidence les défauts de communication avec les prestataires d'énergie. Le manque d'information de ces prestataires lors des pannes a une nouvelle fois été évoquée.

Concernant l'avenir du site, l'exploitant précise que le souhait du groupe est de rester en France. Hüttenes France compte 83 salariés dont une cinquantaine de personnes travaillent sur le site de Pont-Sainte-Maxence

M. Douliez précise que le site de la Seine et Marne auparavant soumis à autorisation est désormais soumis à déclaration. Pour autant l'ensemble des procédures du système, définies sur la base des exigences d'un site SEVESO, est appliqué à l'ensemble de la société.

La question du recrutement et de la formation est abordée, notamment sur le fait que les jeunes diplômés dans le domaine de la chimie n'ont pas suivi de formation sur le risque chimique, thème prioritaire aujourd'hui. Cette formation pourrait être développée dans la vallée de l'Oise.

Concernant les opérations de secours, chaque service dispose de plusieurs secouristes formés. Par ailleurs, des exercices inopinés sont régulièrement pratiqués.

Un exercice PPI aura lieu en novembre 2012, la préparation ayant lieu le 4 septembre sur le site. M. Douliez demande à ce que l'exercice PPI soit suivi par un exercice POI afin de limiter les coûts pour l'industriel. Le représentant du SIDPC relaiera cette demande. Le SDIS ne voit pas d'inconvénient à ce que les deux exercices soient coordonnés dans la mesure où le POI est l'étape précédant le PPI (étape avant que les effets impactent l'extérieur du site).

Concernant l'information des populations environnantes, une plaquette est distribuée.

### **3- Actions de l'Inspection des Installations Classées**

La DREAL présente l'inspection annuelle du 14 mai 2012. Concernant le plan de modernisation des installations classées imposé par l'arrêté ministériel du 3 octobre 2010 (lutte contre le vieillissement des installations), la DREAL confirme que les inspections citées sont les inspections internes demandées par la réglementation.

L'instruction de l'étude de dangers est présentée dans le cadre de la réunion POA pour l'élaboration du PPRT.

En l'absence d'autres questions sur le CLIC, la séance est levée.

Pour le sous-préfet de Senlis,  
La secrétaire générale adjointe,



Sandy JACQUOT

#### **GLOSSAIRE :**

*CLIC : comité local d'information et de concertation*

*CODERST : commission départementale de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques*

*CSS : commission de suivi de site*

*POA : personnes et organismes associés*

*POI : plan d'opération interne*

*PPI : plan particulier d'intervention*

*PPRT : plan de prévention des risques technologiques*

*QHSE : qualité, hygiène, sécurité et environnement*